

NOVEM



SENSIBILISATION AU HANDICAP EN FORMATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 : NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

Quelques chiffres clés.....

Des stéréotypes à combattre.....

LOI HANDICAP : Que chacun trouve sa place !.....

Les typologies de handicap.....

PARTIE 2 : L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

En amont de la formation.....

Pendant la formation

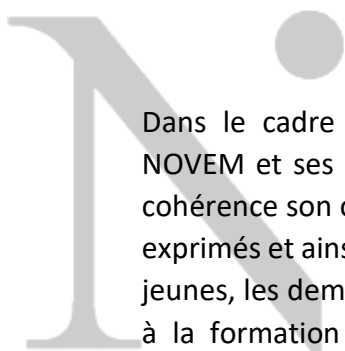
Les aménagements à mettre en place.....

PARTIE 3 : ACTEURS ET CONTACTS

Les acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Les Contacts

INTRODUCTION



Dans le cadre de l'obtention de la certification qualité **QUALIOPI**, NOVEM et ses équipes s'engagent sur un double objectif : mettre en cohérence son offre de formation professionnelle avec tous les besoins exprimés et ainsi, contribuer à développer l'emploi notamment chez les jeunes, les demandeurs d'emploi et les travailleurs handicapés. L'accès à la formation constitue un levier majeur d'accès à l'emploi et au développement de l'employabilité.

Pourtant, les personnes en situation de handicap connaissent toujours des difficultés d'accès et de retour à l'emploi plus importantes que les valides et un accès à la formation moindre que les valides.

En tant qu'acteur dans le domaine de la formation, NOVEM a pour mission de construire un système qui assurera un accès équitable à son savoir-faire.

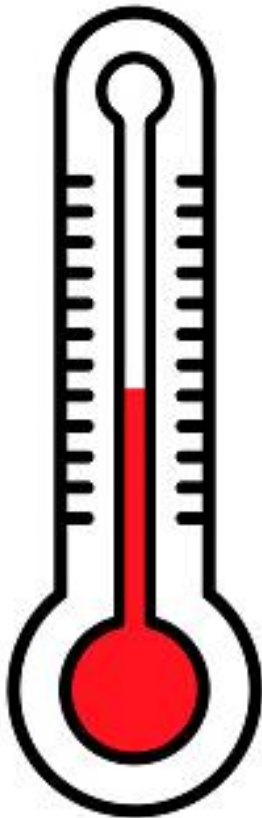
Le service RH accompagne le Référent Handicap et les équipes pédagogiques et administrative pour une meilleure prise en compte du handicap en formation notamment au travers de la mise en œuvre des indicateurs de la certification Qualiopi.

Dans ce contexte, ce guide, fondé sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques, a été construit avec des professionnels dans des établissements où les questions d'accueil, d'inclusion des personnes en situation de handicap sont une priorité. Il a vocation à sensibiliser, informer et soutenir tous les acteurs en lien avec notre structure pour l'ancrer dans une politique « handi-accueillante ».

Matthieu GELIN
Président

PARTIE 1 : NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

Quelques chiffres clés.



6%

C'est le pourcentage d'obligation d'emploi de personnes handicapées dans les établissements de 20 salariés ou plus.

7%

des personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées (soit 2,8 millions de personnes en France).

35%

des personnes en situation de handicap ont un niveau de formation niveau Bac ou plus (vs 52 % sur tout public)

80%

des personnes en situation de handicap travaillent en milieu ordinaire.

x2

Le taux de chômage des personnes handicapées est 2 fois supérieur à la moyenne nationale.

Des stéréotypes à combattre.



**La majorité des handicaps
sont visibles**



80% des personnes handicapées ont un handicap non visible (problèmes respiratoires, allergies, maladies infectieuses, cancer...).



**La plupart des personnes
handicapées le sont de
naissance**



85% des handicaps sont acquis après l'âge de 15 ans.



**Les personnes souffrant
d'un handicap moteur se
déplacent en fauteuil
roulant**



Sur les 8 millions de personnes concernées, **5%** se déplacent en fauteuil.



**Travailler avec une
personne handicapée
nécessite toujours des
adaptations de poste**



Dans seulement **15%** des cas, il est nécessaire d'aménager le poste d'une personne handicapée.

LOI HANDICAP : Que chacun trouve sa place !

Loi du 11 février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

« Constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (Article L114 de Code de l'action sociale et de la famille)

L'objectif est de **favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation**, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

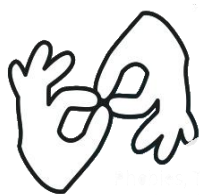
De par le **principe de non-discrimination** inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des **mêmes conditions d'entrée** (prérequis, statut...) et du **même traitement que les autres personnes en formation**. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de **compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances** dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle consolide le rôle des Régions en matière de formation et d'orientation professionnelle. Elles sont chargées *« dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle [...] de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées »*. Dans ce cadre, **la Région définit et met en œuvre un programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées**, en concertation avec l'Etat, le service public de l'emploi, l'Agefiph, le FIPHP, les organisations syndicales et les associations représentatives des personnes handicapées.

Les typologies de handicap

Cognitif / Trouble de l'apprentissage

(Dyslexie, Dysorthographe, Dyspraxie, Trouble de l'attention...)

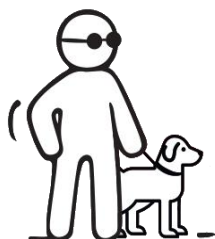


Psychique

(Phobies, Trouble alimentaire, Dépression, Trouble obsessionnel compulsif, Schizophrénie, Trouble bipolaire...)

Maladies invalidantes et/ou dégénératives

(Épilepsie, Diabète, Myopathie, Sclérose en plaques, Poliomyélite ...)



Sensoriel

(Auditif, Visuel ...)



Mental

(Trisomie, Syndrome de l'X fragile ...)



Moteur

(Infirmité Motrice Cérébrale, Paraplégie ...)

PARTIE 2 : L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

En amont de la formation :

Identification des contraintes au regard du projet professionnel et des possibilités d'aménagement.

Avant la formation, le futur stagiaire remplit la « FICHE D'INSCRIPTION ». Il permet à notre structure de préparer l'entrée en formation des professionnels et des particuliers.

En cas de situation de handicap, il est demandé de compléter la « FICHE DE SUIVI D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ». Elle permet à nos équipes d'être prévenues de la présence d'une personne en situation de handicap et de suivre son parcours et les adaptations nécessaires.

Des échanges avec le « Référent de parcours » pourront permettre de mieux connaître le cheminement du stagiaire, identifier ses besoins et ses restrictions médicales. Le « Référent de parcours » peut être un conseiller Cap emploi, Pôle emploi ou de la Mission locale par exemple. Le lien avec le « Référent de parcours » doit être fait le plus en amont possible du début de la formation afin de disposer de temps suffisant pour rencontrer le stagiaire si besoin, identifier les compensations nécessaires et le cas échéant les mettre en œuvre.

Au-delà des informations recueillies, un échange avec le stagiaire permet :

- D'identifier les restrictions de la personne et les moyens de compensation à mettre en place.
- De valider l'adéquation entre son projet de formation et ses restrictions.

La mise en place de certains dispositifs de compensation visibles peut engendrer de l'incompréhension de la part des autres stagiaires de la formation. Avec l'accord de la personne en situation de handicap et afin d'éviter des situations de doute, l'ensemble des stagiaires peut être informé du contexte en début de formation. Dans un souci d'équité ou de discrétion, la mise en place de certains aménagements, notamment pédagogiques ou organisationnels, peut être généralisée à l'ensemble des stagiaires de la formation.

Pendant la formation



Des aides techniques : adaptation matérielle du lieu de formation...



Des aménagements organisationnels : rythme de formation, pauses récurrentes...



Des aménagements pédagogiques : adaptation des supports de formation...



Des aides humaines : mobilisation d'un professionnel sur les temps de formation, mobilisation d'une aide spécifique sur certaines tâches...

Les candidats en situation de handicap qui se présentent en formation peuvent bénéficier d'aménagements portant notamment sur :

- Les conditions de déroulement de la session (conditions matérielles, aides techniques, aides humaines, accessibilité des locaux). L'assistance d'une personne qui écrira sous la dictée du candidat, pour ceux qui ne peuvent pas écrire à la main ou qui ne peuvent pas s'exprimer par écrit d'une manière autonome. Des documents transcrits en braille ou en gros caractères avec un fort contraste pourront être proposés.
- Un temps majoré pour les épreuves ou des temps de pauses entre ou pendant celles-ci pour une ou plusieurs épreuves (la majoration du temps imparti ne peut en principe excéder le tiers du temps normalement prévu pour l'épreuve, sauf dans des situations exceptionnelles).
- L'étalement sur plusieurs sessions consécutives du passage des épreuves (exemple : étalement entre la session de juin et la session de juillet).

Les aménagements à mettre en place

Des adaptations et des compensations peuvent être proposées pour assurer le suivi et la réussite des stagiaires en situation de handicap.

Retrouver notre « TABLEAU DES ADAPTATIONS ET DES COMPENSATIONS »

Vous trouverez ci-dessous quelques aménagements possibles pour faire face à différents types d'handicap.

AUTISME

Impact du handicap en situation de formation

Les troubles du spectre autistique (TSA) sont des troubles cognitifs qui recouvrent différentes formes.

L'autisme à haut niveau de fonctionnement affecte le rapport à l'environnement extérieur, c'est-à-dire les relations aux autres, les modalités de communication et certains comportements :

- Relative indifférence aux interactions collectives.
- Attention démesurée aux détails.
- Déstabilisation face aux situations imprévues.
- Impossibilité à comprendre les expressions figurées.
- Difficultés à commencer et à terminer une conversation.

Aides techniques :

- Les personnes autistes sont souvent hypersensibles aux bruits donc elles peuvent nécessiter un casque filtrant.
- Autoriser l'enregistrement du cours.

Aménagements pédagogiques :

- Aérer visuellement un document pour éviter l'excès d'informations.
- Expliciter tous les sigles et introduire un glossaire.
- Vérifier que les formulations employées ne comportent pas de sous-entendus.
- Numéroter et organiser les documents.
- Transmettre des consignes et des exemples clairs, concrets et explicites.
- Utiliser et transmettre un plan de cours structuré.
- Mettre à disposition un support de cours détaillé (enrichi de définitions, de chiffres, de références bibliographiques).

Aménagements organisationnels :

Permettre aux étudiants autistes de choisir leur place en cours.

HANDICAP MOTEUR

Impact du handicap en situation de formation

Le handicap moteur peut toucher un membre, une fonction motrice ou l'ensemble du corps. Les personnes atteintes de ce handicap se déplacent debout, en s'aidant d'une canne ou en fauteuil roulant.

Les déficiences motrices engendrent une gêne ou un empêchement dans les déplacements, la préhension d'objets et parfois la parole.

Le handicap moteur concerne également des personnes souffrant de différentes pathologies : un traumatisme crânien, une épilepsie, une hernie discale...

Aides techniques :

- S'assurer que le lieu de formation soit accessible (tant l'espace pédagogique que l'espace administratif).
- S'assurer que différents sièges sont disponibles dans les lieux d'attente.
- Éviter de mettre des documents ou des objets utiles à la formation en hauteur.
- Autoriser l'utilisation d'ordinateur.

Aménagements pédagogiques :

Pour les personnes dont le trouble impacte les facultés motrices des membres supérieurs :

- Transmettre les supports de formation en version informatique afin de faciliter la prise de notes.
- Transmettre les exercices à réaliser en formation ou à la maison sous un format informatique modifiable (exemple : Word) afin que la personne puisse le réaliser à l'aide d'un ordinateur.

DEFICIENCE INTELLECTUELLE

Impact du handicap en situation de formation

La déficience intellectuelle est le résultat d'un fonctionnement intellectuel significativement inférieur à la moyenne et de difficultés d'adaptation.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle en capacité d'intégrer un parcours de formation, présentent une déficience qui engendre :

- Des difficultés à se repérer à l'intérieur du bâtiment.
- Une lenteur dans les actions.
- Des difficultés à écrire.
- Des difficultés à appréhender les informations complexes.

Aménagements pédagogiques :

- Utiliser des phrases simples et éviter les détails inutiles.
- Reformuler régulièrement les messages importants.
- Utiliser des supports de communications diversifiés (textes, images, illustrations...).
- Décrire et illustrer les actions et exercices à réaliser.
- Éviter les énumérations et préférer les phrases courtes.
- Vérifier que la personne a bien compris le message transmis.

Aménagements organisationnels :

- Privilégier les salles de cours facilement accessibles.
- Installer la personne près du formateur.
- Donner des indications de temps (planning de la journée, rappel des horaires...).
- Donner un plan de cours structuré et détaillé.

DEFICIENCE AUDITIVE

Impact du handicap en situation de formation

Les conséquences sociales et les troubles de l'apprentissage résultant de la déficience auditive sont variables et dépendent de différents facteurs :

- Difficultés de compréhension du monde environnant et difficultés à se faire comprendre.
- Fatigue lorsque la personne malentendante se retrouve dans un lieu bruyant.
- Fatigue cognitive résultant de la dépense d'énergie nécessaire à la concentration.
- Isolement social et troubles de l'humeur.

Aménagements pédagogiques :

- Transcrire toute information orale par écrit.
- Sous-titrer les contenus sonores des vidéos projetées en cours ou transmettre une transcription écrite.
- Utiliser des phrases courtes, comportant peu de propositions.
- Limiter et expliquer les abréviations.

Aménagements organisationnels :

- Envoyer les cours une semaine à l'avance minimum afin de permettre à la personne d'en prendre connaissance et de s'en imprégner.
- Permettre à la personne de s'installer au 2^e ou 3^e rang de la salle.
- La personne doit être positionnée dos à la fenêtre pour ne pas être éblouie.

Aides humaines :

La personne peut être accompagnée d'un interprète lorsque le trouble est profond.

DEFICIENCE VISUELLE

Impact du handicap en situation de formation

Le handicap visuel recouvre une diversité de déficiences, allant d'un trouble visuel bénin à une cécité totale qui impactent les activités suivantes :

- Lecture et écriture.
- Appréhension de l'espace et déplacements.
- Activités de la vie quotidienne.

Les personnes déficientes visuelles peuvent avoir recours à différentes aides techniques telles qu'un lecteur d'écran, une liseuse, un dictaphone... De plus certaines personnes peuvent bénéficier d'une aide humaine ou canine pour se déplacer sur le lieu de formation.

Aides techniques :

- Mettre à disposition des sujets en braille pour les étudiants aveugles.
- Accepter qu'un enregistrement sur bande sonore puisse être réalisé.

Aménagements pédagogiques :

- Annoncer le plan du cours au fur et à mesure.
- Annoncer les types de contenus projetés, leurs titres et une brève description.
- N'utiliser les tableaux que lorsqu'ils sont indispensables.
- Les symboles doivent être écrits en toutes lettres pour pouvoir être lus par le logiciel.
- Transmettre les documents écrits papier avec de grands caractères et un contraste suffisant.
- Envoyer les cours une semaine à l'avance minimum en prenant soin de disposer d'une table des matières, utiliser des sauts de pages, ne pas diffuser de PDF scannés, utiliser la zone de commentaires pour décrire les éléments présents sur la page.

BIPOLARITE

Impact du handicap en situation de formation

Le trouble bipolaire est un trouble sévère de l'humeur. Ce trouble se caractérise par des variations anormales de l'humeur alternant des phases dépressives et des phases maniaques (agitation, exaltation de l'humeur...).

Le trouble bipolaire induit notamment une tristesse profonde, une perte d'intérêt lors des phases dépressives, et des comportements excessifs lors des phases maniaques.

Ce trouble engendre également une grande fatigue et des difficultés dans les apprentissages (difficultés d'attention, de mise en œuvre...).

Aménagements pédagogiques :

- Favoriser les activités et les évaluations individuelles plutôt que collectives.
- Permettre aux personnes bipolaires de travailler sur des sujets qui les motivent.

Aménagements organisationnels :

- Demeurer attentif aux signes de fatigue, de comportements inopportuns ou de « mal d'être ».
- Veiller autant que possible à étaler la charge de travail.
- Favoriser l'estime de soi des personnes bipolaires en les encourageant et en les rassurant.
- Limiter autant que possible les facteurs perturbateurs en cours (bruit, interférences, ruptures du déroulé...).

DYSPRAXIE (TDC : trouble développemental de la coordination)

Impact du handicap en situation de formation

La dyspraxie est un trouble spécifique du développement de l'apprentissage et de l'automatisation des gestes qui se traduit par des :

- Difficultés de coordination des gestes fins.
- Difficultés à se repérer et à se positionner dans l'espace.
- Difficultés d'élocution.
- Difficultés graphiques et d'assemblage.
- Difficultés à effectuer des gestes ou des mouvements correctement séquencés.

Ce trouble engendre des difficultés d'organisation et de planification, une écriture peu fluide, une gêne dans l'analyse des tableaux et graphiques.

Aides techniques :

- Veiller à un fléchage bien visible et explicite des lieux de cours.
- Autoriser de manière systématique l'usage de l'ordinateur en cours et pour la restitution de travaux écrits.

Aménagements pédagogiques :

- Présenter l'information par plusieurs entrées : visuelle et auditive à chaque fois que cela est possible.
- Communiquer les supports ou les documents de cours avant la séance.
- Éviter tant que possible les tableaux et les graphiques.
- Utiliser des illustrations et des exemples concrets afin de faciliter l'appropriation des concepts.
- Expliciter les consignes de travail.

Aides humaines :

Les personnes dysgraphiques peuvent être accompagnées par différents professionnels tels que des orthophonistes ; des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des orthoptistes, des podologues-posturologues parfois.

DYSORTHOGRAPHIE

Impact du handicap en situation de formation

La dysorthographe est un trouble de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe. La dysorthographe se manifeste par d'importantes erreurs de transcription, classées en 4 catégories :

- Les troubles de la transcription phonologique (confusion des sons proches, inversion de lettres...).
- Les troubles du contrôle sémantique (confusion d'homophones).
- Les troubles morphosyntaxiques (incapacité à assimiler les règles grammaticales).
- Les troubles du lexique orthographique (difficulté de représentation des mots écrits).

Aménagements pédagogiques :

- Proposer des consignes courtes et énoncées une par une.
- Présenter l'information par plusieurs entrées : visuelle et auditive à chaque fois que cela est possible.
- Varier la présentation de l'information : images, photos, schémas...
- Écrire les informations importantes au tableau.
- Résumer de façon régulière les informations qui viennent d'être données.
- Souligner les erreurs ou les fautes commises lors de la restitution de travaux écrits mais ne pas les sanctionner.

Aménagements organisationnels :

- Communiquer les supports ou les documents de cours avant la séance.
- Utiliser une police d'écriture adaptée pour les documents transmis (Trebuchet MS, Verdana, Arial...).

DYSLEXIE

Impact du handicap en situation de formation

La dyslexie est un trouble spécifique de l'acquisition du langage écrit qui se traduit par des problèmes d'apprentissage et de maîtrise de la lecture.

Elle peut engendrer :

- Une lecture pénible ou hésitante.
- Une compréhension écrite lente.
- Une écriture peu fluide avec de nombreuses fautes d'orthographe.
- Une plus grande fatigue en raison des efforts importants demandés dans les tâches d'apprentissage.

Aménagements pédagogiques :

- Proposer des consignes courtes et énoncées une par une.
- Présenter l'information par plusieurs entrées : visuelle et auditive à chaque fois que cela est possible.
- Varier la présentation de l'information : images, photos, schémas...
- Écrire les informations importantes au tableau.
- Résumer de façon régulière les informations qui viennent d'être données.
- Souligner les erreurs ou les fautes commises lors de la restitution de travaux écrits mais ne pas les sanctionner.

Aménagements organisationnels :

- Communiquer les supports ou les documents de cours avant la séance.
- Utiliser une police d'écriture adaptée pour les documents transmis (Trebuchet MS, Verdana, Arial...).

DYSGRAPHIE

Impact du handicap en situation de formation

La dysgraphie est un trouble de l'acquisition et de la réalisation du geste graphique.

La dysgraphie se traduit par :

- Une écriture excessivement lente.
- Une écriture illisible et peu compréhensible.
- Une production écrite très désordonnée.

Ces difficultés engendrent un effort cognitif important pour les personnes.

Aides techniques :

- Autoriser l'utilisation d'un ordinateur.
- Proposer un plan incliné facilitant l'écriture manuelle.

Aménagements pédagogiques :

- Réduire la quantité de production écrite (utilisation de QCM).
- Transmettre les exercices à réaliser en formation ou à la maison, sous un format informatique modifiable (exemple : Word) afin que la personne puisse le réaliser à l'aide d'un ordinateur.
- Transmettre les supports de cours en version informatique afin de faciliter la prise de notes.

Aménagements organisationnels :

Prévoir du temps supplémentaire pour que la personne puisse rédiger son exercice.

DYSCALCULIE

Impact du handicap en situation de formation

La dyscalculie est un trouble des apprentissages touchant la sphère numérique : comprendre, utiliser, interpréter ou communiquer à l'aide des nombres. Elle peut ainsi engendrer des difficultés dans :

- Le traitement numérique : reconnaissance et écriture des chiffres.
- Les procédures de calcul : réaliser des additions, des soustractions, des calculs mentaux...
- Le sens du nombre : comprendre le lien entre le symbole et la quantité, comparer des nombres, estimer une quantité...

Aides techniques :

- Autoriser l'utilisation de la calculatrice.
- Fournir une table de correspondance écriture numérique et écriture littérale.

Aménagements pédagogiques :

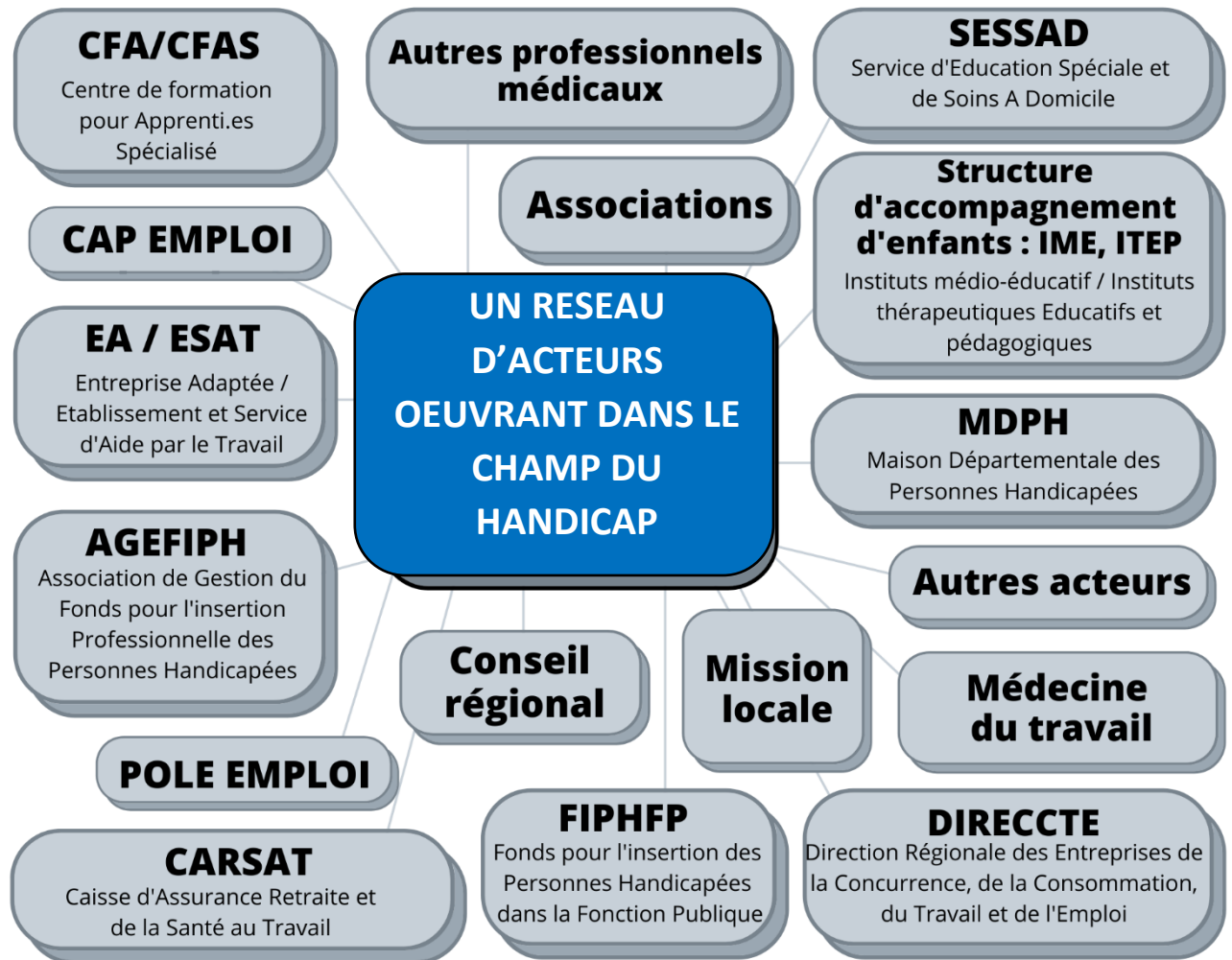
- Donner deux versions écrites des nombres : numérique et littérale.
- Mettre en place un code couleur pour faciliter la distinction des centaines, des dizaines et des unités.
- Penser aux objets concrets qui permettent de favoriser l'acquisition des concepts.
- Ne pas dicter les nombres mais les écrire.

Aménagements organisationnels :

- Placer la personne loin de la fenêtre et proche de l'endroit où seront affichées les informations.
- Mettre à disposition des éléments de quantification manipulables.

PARTIE 3 : PANORAMA DES ACTEURS ET DES AIDES

Les acteurs et aides mobilisables



Des interrogations ? Contactez-nous !

NOVEM

Matthieu GELIN

Référent Handicap NOVEM

novem@novem.fr



Valérie BESANGER

Référente Handicap Agefiph Occitanie

05 62 47 88 38 rhf-

occitanie@agefiph.asso.fr

Retrouvez les référents handicap des autres régions [ICI](#)



Pour compléter vos connaissances, vous pouvez consulter le kit pédagogique proposé par le Secrétariat d'Etat Chargé des Personnes Handicapées :

« Accompagnement des personnes en situation de handicap »

[ICI](#)